

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00117 Numéro SIREN : 529 626 459 Nom ou dénomination : CABINET THIERRY LE CADRE
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2019 sous le numéro de dépôt 9423

9423



Thierry Le Cadre

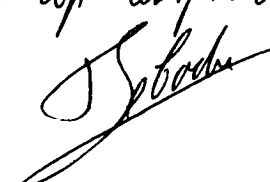
DÉPÔT DU

18 JUIL. 2019

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNESSAS Cabinet Thierry Le Cadre
Comptes annuels au 31/12/2018

1 Bilan

Actif Montants en €	31.12.2018	31.12.2017	Passif Montants en €	31.12.2018	31.12.2017
Actif immobilisé			Capitaux propres	57 088	48 938
Immobilisations incorporelles			Capital	10 000	10 000
Immobilisations corporelles			Réserve légale	1 000	1 000
Immobilisations financières			Autres réserves sociales	-42 062	-25 829
			Résultat de l'exercice	88 150	63 767
			Autres fonds propres		
			Provisions		
Actif circulant	83 354	70 089	Dettes	26 266	21 151
Stocks et en-cours			Emprunts et dettes financières	16 940	21 151
Clients			Fournisseurs		
Autres créances et comptes de régularisation	84	1 146	Autres dettes et comptes de régularisation	9 326	
Disponibilités	83 270	68 943			
Total de l'actif	83 354	70 089	Total du passif	83 354	70 089

Pour copie certifiée conforme




2 Compte de résultat

Montants en €	31.12.2018	31.12.2017
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	195 490	147 545
Autres produits d'exploitation		
	195 490	147 545
Charges d'exploitation		
Achats et variation de stock	57 566	41 878
Services extérieurs	21 497	22 764
Impôts, taxes et versements assimilés	671	667
Charges de personnel		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges d'exploitation		
	79 734	65 309
Résultat d'exploitation	115 756	82 236
Produits sur opérations en commun		
Charges sur opérations en commun		
Produits financiers		
Charges financières	208	19
Résultat financier	-208	-19
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	115 548	82 217
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	27 398	18 450
RESULTAT NET	88 150	63 767

Pour copie certifiée conforme
J. Le Cadre



3 Annexe abrégé aux comptes annuels

3.1 Fait majeur de l'exercice

La SAS, créée le 10 janvier 2011 et dont l'objet est l'activité exclusive de commissaire aux comptes, a commencé son activité l'exercice 2012. L'année 2018 est ainsi le septième exercice d'activité de la société.

3.2 Référentiel comptable

Les comptes annuels de la SAS Cabinet Thierry Le Cadre sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, et selon les dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

La présentation de l'annexe des comptes annuels est faite selon le modèle abrégé conformément au règlement 2011-02 de l'Autorité des Normes Comptables.

3.3 Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Montants en €	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances clients			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	84	84	
Total Créances	84	84	
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 940	4 258	12 682
Fournisseurs			
Impôts sur les bénéfices	9 326	9 326	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Total Dettes	26 266	13 584	12 682

3.4 Capital

Actions	Montant	Valeur nominale
Titres début d'exercice	10 000	1 €
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	10 000	1 €

Pour copie certifiée conforme
[Signature]



Thierry Le Cadre

Expert Comptable Indépendant

Inscrit au tableau de l'Ordre de Bretagne

Cabinet Thierry Le Cadre

Société de commissariat aux comptes

6 place de Bretagne

35000 RENNES

Comptes annuels

Au 31 décembre 2018

Cabinet d'Expertise Comptable

6 place de Bretagne

35000 Rennes

Tél : 06 76 20 40 77

Fax : 02 99 65 75 67

lecadre.thierry@wanadoo.fr

Pour copie certifiée conforme



Sommaire

1	Bilan	1
2	Compte de résultat	2
3	Annexe abrégé aux comptes annuels	3
3.1	Fait majeur de l'exercice	3
3.2	Référentiel comptable	3
3.3	Etat des échéances des créances et dettes	3
3.4	Capital	3

Tous les montants sont exprimés en euros

Pour copie certifiée conforme
[Signature]

CABINET THIERRY LE CADRE
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 6 place de Bretagne
35000 RENNES
529 626 459 RENNES

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Du 23 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le 23 juin, au siège social.

Monsieur Thierry LE CADRE, demeurant à Rennes (35000), 6 place de Bretagne,

Associé unique de la Société CABINET THIERRY LE CADRE.

1 – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

En sa qualité de Président de la Société, associé unique, Monsieur Thierry LE CADRE a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

2 – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 88 150,27 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Pour copie certifiée conforme


DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 88 150,27 euros de la manière suivante, étant souligné qu'il y a lieu d'apurer le poste de réserves ordinaires qui figure au bilan pour - 42.062 € en raison de la distribution de l'acompte sur dividende décidé en fin d'année 2018 :

Origine :			
-	Résultat de l'exercice : bénéfice de	88 150,27 €	
Affectation :			
-	Aux autres réserves :	42.150,27 €	
-	Dividendes :	46.000,00 €	
	TOTAUX :	88.150,27 €	88.150,27 €

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 4,6 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à l'issue de la présente décision.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des précédents exercices ont été les suivants :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI Dividendes	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI Autres revenus
31/12/2017	64.000 €	
31/12/2016	64.000 €	
31/12/2015	60.000 €	
31/12/2014	51.000 €	-
31/12/2013	55.000 €	-
31/12/2012	10.000 €	-

NB : Un acompte sur dividende a été décidé en novembre 2018, d'un montant de 42.000 €

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues entre la Société et l'associé unique Président.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.

Pour copie certifiée conforme
